

1370

ARCHIVES DE LA MEUSE
REÇU LE 03/03/89

3 Tp 592/36

Page 1

ARCHIVES DE LA MEUSE
PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

BORDEREAU DE VERSEMENT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MEUSE

Partie réservée au service versant

Nom du service versant : URSSAF de la Meuse

Date du versement : 03 MARS 1989

Nombre d'articles : 222

Partie réservée aux Archives

N° de versement : 1370 W

Date de prise en charge : 03 MARS 1989

Métrage : 21,50 ml

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
DOSSIER : ADMISSION EN NON					
VALEUR (A.N.V)					
1	ANV - 1976 à 1982 - AA à AQ				
2	" AR à BAQ				
3	" BARALDI				
4	" BARB à BEF				
5	" BEG à BIEM				
6	" BIEN à BN				
7	" BO à BOUK				
8	" BOUL à BRH				
9	" BRI à CAR				
10	" CAS à CHON				
11	" CHOP à COL				
12	" COMEF				
13	" COMM à CT				
14	" CU à DAY				
15	" DAZ à DOB				
16	" DOC à DUQ				
17	" DUR à FH				
18	" FI à FLN				

nomenclature des articles
deux piastres 213

Indexation



Barcode de 7 (repl) pages
plus une notice de deux pages
analysant les dossiers

communicabilité différée

1370 W



(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.



Partie réservée au service versant

Partie ré-
servée aux
Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
19	ANV - 1976 à 1982 - FLO à FRANC			D	
20	" FRAND à GEN				
21	" GEO à GEZ				
22	" GH à GRIZ				
23	" GRO à HAZ				
24	" HEL à JACQUAZ				
25	" JACQUEA à JACZ				
26	" JAD à JIZ				
27	" JOA à LAB				
28	" LAC à LAF				
29	" LAG à LAS				
30	" LATOUR				
31	" LATOUR (suite)				
32	" LAV à LEF				
33	" LEG à LIZ				
34	" LOA à LUS				
35	" LUT à MARTINA				
36	" MARTINE à HERZ				
37	" MES à MORE				
38	" MORI à NH				
39	" NI à NOX				
40	" NOY à PASR				
41	" PASS à PIY				
42	" PIZ à REH				
43	" REI à RINE				
44	" RINF à ROK				
45	" ROL à SAQ				
46	" SAR à SAM				
47	" SAN à SOM				
48	" SON à SOZ				
49	" SPA à TOK				
50	" TOL à VIA				
51	" VIB à VUZ				
52	ANV - 1976 à 1982 - WA à ZZ				
53	ANV-CA du 24/3/83 A à G				
54	" " " J à L				
55	" " " M à Z				
56	ANV-CA du 16/6/83 AA à FZ				
57	" " " GA à KZ				
58	" " " LA à ZZ				
59	ANV-CA du 7/11/83 A à M				
60	" " " Q à Z				

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.



Page 3

Partie réservée au service versant

~~DA*~~ Partie réservée aux Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
61	ANV-CA du 9/3/84	A à Z			
62	ANV-CA du 25/6/84	A à DA			
63	" " "	DE à DR			
64	" " "	DS à MEG			
65	" " "	MEH à Z			
66	ANV-CA du 22/10/84	A à L			
67	" " "	M à Z			
68	ANV-CA du 21/1/85	A à L			
69	" " "	M à N			
70	" " "	O à RO			
71	" " "	RU à Z			
72	ANV-CA DU 29/4/85	A à K			
73	" " "	L à RI			
74	" " "	RO à Z			
75	ANV-CA du 05/9/85	A à MACC			
76	" " "	MACD à R			
77	" " "	S à Z			
78	ANV-CA du 12/11/85	A à FAT			
79	" " "	FAU à LZ			
80	" " "	MA à Z			
<u>DOSSIERS : DECLARATIONS</u>					
<u>ANNUELLES DES DONNEES</u>					
<u>SOCIALES (D.A.D.S.)</u>					
81	DADS 1980	A à M			
82	" "	N à Z			
83	DADS 1981	A à K			
84	" "	L à Z			
85	" " Communes et Administrations				
86	DADS 1982	A à K			
87	" "	L à Z			
88	" " Communes et Administrations				
89	DADS 1983	A à K			
90	" "	L à Z			
91	" " Communes et Administrations				
<u>DOSSIERS : DOSSIERS CLOS</u>					
<u>(D.C.) 1981 à 1983</u>					
92	D.C. Collectivités Locales (1981 à 1983)				
93	D.C. 1981				
94	D.C. 1982	AA à LAL			

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.



1370 W



1370 W



Partie réservée au service versant

Partie réservée aux Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communication (1)	Année d'élimination	Observations (2)
95	D.C. 1982	LAM à Z			
96	D.C. 1983	AA à LESA			
97	D.C. 1983	LESB à Z			
98	D.C. 1984				
99	D.C. 1985	A à NOW			
100	D.C. 1985	NOX à Z			
	<u>DOSSIERS : DOSSIERS CLOS</u>				
	<u>DEMANDES D'ENQUETES (D.E.)</u>				
101	D.E. 1981	ABA à BOU			
102	D.E. 1981	BRAS à DEB			
103	D.E. 1981	DEC à FLE			
104	D.E. 1981	FOC à HUT			
105	D.E. 1981	IND à MAU			
106	D.E. 1981	MAZ à WEI			
107	D.E. 1982	ACH à BOU			
108	D.E. 1982	BRA à DEL			
109	D.E. 1982	DEM à HEI			
110	D.E. 1982	HEN à LON			
111	D.E. 1982	LOR à PAD			
112	D.E. 1982	PAN à SCH			
113	D.E. 1982	SCI à W			
114	D.E. 1983	A à DEF			
115	D.E. 1983	DER à JAN			
116	D.E. 1983	JEA à PAL			
117	D.E. 1983	PEL à WEI			
118	D.E. 1984	A à CLERG			
119	D.E. 1984	CLERH à GENIN			
120	D.E. 1984	GENIO à LYD			
121	D.E. 1984	LYE à POMP			
122	D.E. 1984	POMQ à Z			
123	D.E. 1985	A à CAO			
124	D.E. 1985	CAP à FAUC			
125	D.E. 1985	FAUD à KNEU			
126	D.E. 1985	KNEV à MANGEL			
127	D.E. 1985	MANGEM à PER			
128	D.E. 1985	PET à SOTR			
129	D.E. 1985	SOTS à Z			

- (1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.



Page 5
SA Partie réservée aux Archives

Partie réservée au service versant

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
	<u>DOSSIERS ADMINISTRATIFS DES COMPTES RADIES (D.A.)</u>		<input checked="" type="checkbox"/> D		
130	D.A. 1984	A à I			
131	D.A. 1984	J à Z			
132	D.A. 1985	A à K			
133	D.A. 1985	L à Z			
	<u>B69 DOSIERS CLOS CONTENTIEUX LITIGES (D.L)</u>				
134	D.L. 1981	AA à AT			
135	D.L. 1981	AU à BI			
136	D.L. 1981	BO à CHA			
137	D.L. 1981	CHE à DE			
138	D.L. 1981	DI à GI			
139	D.L. 1981	GO à H			
140	D.L. 1981	I à LH			
141	D.L. 1981	LE à MA			
142	D.L. 1981	ME à MZ			
143	D.L. 1981	N à PO			
144	D.L. 1981	PR à SA			
145	D.L. 1981	SE à SZ			
146	D.L. 1981	T à VA			
147	D.L. 1981	VE à Z + Régul. Spectacles			
148	D.L. 1982	A à BOUD			
149	D.L. 1982	BOUE à CHOR			
150	D.L. 1982	CHOS à DUD			
151	D.L. 1982	DUE à GIL			
152	D.L. 1982	GIM à LAL			
153	D.L. 1982	LAM à LOR			
154	D.L. 1982	LOS à MIN			
155	D.L. 1982	MOA à OST			
156	D.L. 1982	PAC à PIS			
157	D.L. 1982	PLA à SAN			
158	D.L. 1982	SCH à TRA			
159	D.L. 1982	TRI à Z			
160	D.L. 1982	COMMUNES - SYNDICATS TRESORERIE GÉNÉRALE			
161	D.L. 1983	ABR à BAL			
162	D.L. 1983	BAN à BOQ			
163	D.L. 1983	BOU à CHI			
164	D.L. 1983	CHO à DEA			

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.



Page 6

Partie réservée aux Archives

Partie réservée au service versant

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
165	: D.L. 1983	DÈL à EL			
166	: D.L. 1983	ENO à GEL			
167	: D.L. 1983	GEN à GRI			
168	: D.L. 1983	GUA à KRU			
169	: D.L. 1983	LAR à MAN			
170	: D.L. 1983	MAR à MOL			
171	: D.L. 1983	MON à PIE			
172	: D.L. 1983	PIL à SAO			
173	: D.L. 1983	SAR à TAB			
174	: D.L. 1983	THI à Z			
175	: D.L. 1983	COMMUNES A à R			
176	: D.L. 1983	COMMUNES S à W + SYNDICATS + TRESORERIE GENERALE			
177	: D.L. 1984	AAA à BAR			
178	: D.L. 1984	BAT à CAI			
179	: D.L. 1984	CAJ à COST			
180	: D.L. 1984	COSU à FERI			
181	: D.L. 1984	FERJ à GETT			
182	: D.L. 1984	GETU à HUTI			
183	: D.L. 1984	HUTZ à LAR			
184	: D.L. 1984	LAS à MATHIA			
185	: D.L. 1984	MATHIB à NIED:			
186	: D.L. 1984	NIEF à POE			
187	: D.L. 1984	POF à ROU			
188	: D.L. 1984	ROV à SCH			
189	: D.L. 1984	SCI à THI			
190	: D.L. 1984	THJ à WA			
191	: D.L. 1984	WB à Z + COMMUNES			
192	: D.L. 1984	COMMUNES (SUITE)			
193	: D.L. 1985	A à BAS			
194	: D.L. 1985	BAR à BOURC			
195	: D.L. 1985	BOURD à CENT:			
196	: D.L. 1985	CENU à CLAU			
197	: D.L. 1985	CLAV à DENO			
198	: D.L. 1985	DENP à ECOF			
199	: D.L. 1985	ECOG à FORE			
200	: D.L. 1985	FORF à GEROM:			
201	: D.L. 1985	GERON à HOUP:			
202	: D.L. 1985	HOUQ à KANY			
203	: D.L. 1985	KANZ à LEN			
204	: D.L. 1985	LEO à LOS			
205	: D.L. 1985	LOT à MATHIA			

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée aux Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
206	D.L. 1985	MATHIE à MIRA			
207	D.L. 1985	MIRB à PAN			
208	D.L. 1985	PAO à POM			
209	D.L. 1985	PON à ROBE			
210	D.L. 1985	ROBF à SCAN			
211	D.L. 1985	SCAO à SUF			
212	D.L. 1985	SOG à TIS			
213	D.L. 1985	TIT à VER			
214	D.L. 1985	VES à WILB			
215	D.L. 1985	WILC à L + COMMUNES			
216	D.L. 1985	COMMUNES (SUITE)			
	<u>DOSSIERS DIRECTION (DIR)</u>				
217	Rapport Activité URSSAF REGION	1982			
218	" " "	1982 - 1983			
219	" " "	1984			
220	" " "	1984 (suite)			
221	" " "	1985			
222	" " "	1985 (suite)			

Le chef du service versant

Pour le Directeur
Le Chef de ServiceLe Directeur des Services
d'Archives

7 mars 1989

1370 W



- (1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
- (2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

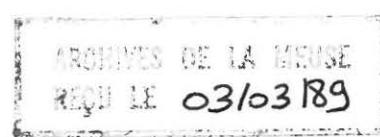
3 Tp 592/36

UNION DE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE
SÉCURITÉ SOCIALE ET D'ALLOCATIONS FAMILIALES

URSSAF
DE LA MEUSE

1, Rue de Poival - 55012 BAR LE DUC CEDEX

Tél. 29 79 48 80



CONTENUS DES DOSSIERS TYPES

1) DOSSIER ADMINISTRATIF (D.A.)

- Déclaration d'existence
(S1210 - S1210 - SIR - P ou M)
- Document de radation
(S1209 - lettre - SIR - P ou M)
- Tout courrier administratif et comptable ayant un intérêt certain
- Déclaration Annuelle des salaires pour les comptes employeurs
- Notification des cotisations ETI avec déclaration des revenus
- Taux Accidents du travail



1370 W
JP

2) ADMISSION EN NON VALEUR (A.N.V.)

- Mise en demeure
- Contrainte
- Extrait de compte
- Correspondances diverses
- le cas échéant, actes d'huissier, notes de frais
- Etat des créances contenant les périodes concernées et motifs A.N.V.



1370 W
JP

3) DOSSIER CLOS (D.C.)

- Mise en demeure
- Contrainte
- Correspondances
- Courriers huissier
- Lettre de règlement



4) DOSSIER CLOS - DEMANDE D'ENQUETE (D.E.)

- Rapport de contrôle
- Fiche de situation du compte
- Lettre d'observation et notification redressement contrôleur
- Correspondances diverses
- Mise en Demeure
- Contrainte
- Pièces huissier

5) DOSSIER CLOS CONTENTIEUX LITIGE (D.L.)

- Mise en demeure
- Contrainte
- rapport de contrôle
- Textes législatifs, réglementaire et/ou jurisprudence
- Lettre(s), contestation débiteur ou avis recours TASS (si opposition à contrainte)
- Accusé de Réception contestation
- Conclusions, décision Commission de Recours Amiable puis Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale, Cour d'Appel, Cours de Cassation éventuellement
- Clôture dossier si URSSAF déboutée ou lettre de réclamation au débiteur si décision définitive.
- Pièces procédure huissier et lettres de règlement.



1370 W
Ja



1370 W
Ja

